

PLAFONDS DE RESSOURCES LOGEMENT LOCATIF INTERMEDIAIRE 2022

L'accès au logement intermédiaire est soumis à plafonds de ressources.

Les plafonds annuels de ressources des locataires pour les baux conclus ou renouvelés sont les suivants :

	2022	
	Zone Abis ⁽¹⁾	Zone A
Personne seule	39 363€	39 363€
Couple	58 831 €	58 831€
Personne seule ou couple ayant une personne à charge	77 120€	70 718€
Personne seule ou couple ayant deux personnes à charge	92 076€	84 708€
Personne seule ou couple ayant trois personnes à charge	109 552€	100 279€
Personne seule ou couple ayant quatre personnes à charge	123 275€	112 844€
Majoration par personne à charge à partir de la cinquième	+ 13 734€	+ 12 573€

(1) Zone A : agglomération de Paris (dont zone Abis), la Côte d'Azur, la partie française de l'agglomération genevoise, certaines agglomérations ou communes où les loyers et les prix des logements sont très élevés.

Zone Abis : comprend Paris et 76 communes Yvelines, des Hauts-de-Seine, de Seine-Saint-Denis, du Val-de-Marne et du Val-d'Oise.

Les plafonds de loyer au m² (hors charges) au 1^{er} janvier 2022 sont les suivants :

	2022	
	Zone Abis	Zone A
En euros/m ²	17,62	13,09